

DIPLOME DE COMMERCE
ou
DIPLOME DE SECRETAIRE
ou
DIPLOME DE COMPTABILITE – ASSISTANT(E) DE BUREAU

CONDITIONS FINANCIERES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Durée des cours

Diplôme de Commerce	4 trimestres
Diplôme de Secrétaire	
Diplôme de Comptabilité – Assistant(e) de bureau	

Tarifs

- Finance d'inscription (pour nouveaux inscrits uniquement) : CHF 350.-
- Taxe administrative annuelle : CHF 250.-

Description	Prix trimestriel
Diplôme de Commerce	CHF 5'420.-
Diplôme de Secrétaire	CHF 5'170.-
Diplôme de Comptabilité – Assistant(e) de bureau (matin – 25 périodes par semaine)	CHF 4'120.-

Finance d'examens

- Certificat : CHF 100.-
- Diplôme : CHF 150.-

*Le matériel scolaire
n'est pas compris dans
l'écolage*

Le premier versement devrait comporter :

Finance d'inscription + taxe administrative + premier écolage

Une semaine d'essai (sans engagement) est possible, sur demande auprès de la direction.

Conditions de paiement

- L'écolage se règle trimestriellement à l'avance, sans escompte ni frais supplémentaire.
- En cas de paiement mensuel, supplément de CHF 50.-/par versement.
- En cas de règlement unique annuel, un escompte sera accordé. (Exception, paiement par carte de crédit).

Départ anticipé

Article 8 « Départ anticipé et annulation d'inscription » :

Le départ d'un élève avant la fin des études pour lesquelles il s'est inscrit doit être annoncé par écrit, trois mois à l'avance pour la fin du trimestre suivant. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du trimestre suivant. Ces conditions sont valables quelles que soient les raisons du départ anticipé (départ volontaire ou renvoi inclus) et s'appliquent à l'écolage et au logement. En cas d'études d'une durée inférieure à 3 mois, aucun remboursement d'écolage ni de logement n'est prévu en cas de départ anticipé. En cas d'annulation de l'inscription avant le début des cours, le premier trimestre est dû.

Sous réserve de modification de prix intervenant avant votre inscription.